



Paris, le 11 septembre 2015

## **ALERTE VIRALE sur les SIDSIC :**

**Le virus « érosion des effectifs » sur notre « CLOUD\* » informatique amène l'administration à intervenir .....en catimini !!!!**

*\*nuage annonceur d'orage ?*

**Le transfert des emplois sur un programme unique (BOP 333 – Premier Ministre) tombe du camion à l'occasion du groupe d'échange du 8 septembre 2015 !**

### **De quoi parle-t-on ?**

Après une mise en place au pas de charge et avec les difficultés que l'on sait, la courte mais chahutée histoire des Services Interministériels Départementaux des Systèmes d'Information et de Communication (SIDSIC) va bientôt compter un nouveau chapitre. Celle du transfert manumilitari des effectifs sur un budget unique dès le 1er janvier 2016, alors que les agents restent à ce jour rattachés à leur ministère d'origine.

**Et ce sans aucune concertation préalable avec les représentants du personnel...ni semble-t-il avec quelques ministères « actionnaires » !**

Une nouvelle preuve que derrière tout chantier de mutualisation, mode dont personne n'a jamais été en capacité de démontrer qu'elle générerait des gains d'efficacité ou d'économie, se cachent en fait des enjeux de pouvoir et des chausse-trappes pour les agents.

Des agents voués à subir un nouveau jeu de bonneteau budgétaire décidé « d'en haut » (comme l'ont subi ou le subissent les agents du MAAF décroisés vers le MEDDE, ou ceux du MEDDE décroisés vers le MI). Encore une fois sans aucune prise en compte des effets induit sur leur gestion, leurs rémunérations, leurs parcours et leurs droits ? Suivant la bonne vieille rengaine du « **dormez tranquille, tout se passera bien !** » ?

A l'aune des enseignements tirés des exercices de transferts budgétaires précédents, FO dénonce cette décision de transfert budgétaire vers un BOP unique, coupant de fait les SIDSIC de la richesse des origines ministérielles et de la connaissance « métier » des utilisateurs des SIC. D'autant plus que cette mesure constitue un porte ouverte à bien d'autres envies mutualisatrices décomplexées...

Par ailleurs, FO dénonce la coupure engendrée par cette mesure entre agents et leurs ministères de rattachement et exige des réponses concrètes traduites en engagements fermes sur nombre de points fondamentaux !

### **Avions nous raison ?**

Aujourd'hui, nous pouvons le dire haut et fort « **OUI** », les SIDSIC ont été mis en place dans la précipitation et nous ne pouvons que constater les dégâts occasionnés par le manque de pilotage de la DISIC qui n'a pas su dès le départ assurer le rôle qui devait être le sien.....et qui l'amène à réformer une nouvelle fois nos services informatiques déjà mal en point, en les basculant sur un BOP unique 333 (Premier Ministre) afin de pouvoir arrêter « **l'érosion des effectifs** » mise en place depuis la création des SIDSIC et devenue la variable d'ajustement de nos chers Ministères !!!!

## **Mais tout ceci encore une fois dans la précipitation !!!!**

Les OS étaient conviées par les services du SGG à une réunion informelle sur le sujet en vue de la préparation du CT des DDI du 24 septembre 2015. L'occasion pour nos « décideurs en chambre » de nous présenter ce transfert comme « **un simple changement de ligne budgétaire déjà acté dans la loi de Finance 2016** » qui n'aurait aucune conséquence pour les agents.... Notre administration ne semblait pas avoir réfléchi longtemps sur le sujet.

Fort heureusement, si nous n'avions reçu aucun document préparatoire sur le sujet, nous n'étions pas venus les mains vides pour autant...

## **Surprise !!!!!**

Quelle ne fut pas la surprise de l'administration de prendre la mesure des questions (fondées et pertinentes) de nos représentants auxquelles hélas, bien peu de réponses ont été apportées.... Quand il n'y a pas de dialogue social en amont des décisions et que l'on ne nous donne l'occasion de nous exprimer exclusivement de **façon informelle**, il faut s'attendre à un tel déferlement de questions. Questions qui agitent d'ores et déjà la communauté des informaticiens des SIDSIC !

### **Questions mises sur la table par FO (reprises par l'ensemble des OS présentes)**

- Que se passera-t-il au 1<sup>er</sup> janvier 2016 – C'est la moindre des choses que les agents SIDSIC sachent où on les amène et dans quelles conditions ?
- Que se passera-t-il au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et après – La question reste entière et c'est maintenant qu'il faut répondre et non pas en 2016 comme l'a laissé entendre notre administration !
- Quelles seront les conséquences de ces transferts sur le positionnement administratif des agents , l'autorité de gestion et l'autorité hiérarchique ? PNA, détachement...
- Quel impact sur la gestion des carrières, l'avancement, les promotions, les mobilités, la gestion de la paye... ?
- Sur les régimes indemnitaires des agents ?
  - Quid de la problématique de la prime informatique, par exemple ?
  - Quid des disparités existant aujourd'hui entre ministères ?
  - Quel état des lieux et quelles perspectives ? Un alignement vers le bas ?
  - Côté MI, l'arrêté (MI) parle du service informatique chargé de l'informatique au sein des préfectures avec des quotas au sein de chaque préfecture. Qu'en sera t-il pour les personnels du MI décroisés... et des autres personnels visés par les velléités « d'aspiration » du MI sur ses corps ?
  - Quel impact sur la cotation des postes ?
  - Quel impact en terme d'adhésion au RIFSEEP pour les personnels ?
- Quid du paiement des astreintes et interventions (taux différents entre DDI et MI) ?
- Quid de l'action sociale ?
- Quid des droits syndicaux ?
- Quelles instances de dialogue social compétentes aujourd'hui et dans la durée ?
  - CAP ? CT de proximité ? Instances régionales/zonales ? CT ministériel ?
- Les agents qui souhaiteront postuler sur ces postes ou les quitter se verront-ils opposer des levées de compteurs entrant/sortant ?
- Quel état des lieux pour chaque structure concernée par ces transferts, avec le nombre et la qualité des agents concernés ?
- Qui est compétent pour ce transfert/où se déroule le dialogue social ?
- Quelle possibilité de refuser est laissée aux agents ? Ou bien quelles modalités pour demander leur accord ?
- Au delà du transfert, quel mode d'alimentation des compétences dans la durée en préservant la diversité des parcours et compétences ?
- Le droit de grève est-t-il remis en question ?
- Le projet est-il d'enfermer les informaticiens dans une filière étanche dont ils ne pourront plus sortir, au détriment de l'enrichissement de leurs compétences ?

## **Face à ces questions précises, aucune réponse apportée si ce n'est une présentation générale :**

- Le transfert des effectifs SIDSIC est acté et prévu dans la loi de finance avec une photo des effectifs arrêtée au 1<sup>er</sup> janvier 2015 (Espérons que cela ne bouge pas). Rappelez-vous lors de la mise en place des SIDSIC, on nous avait déjà parlé de sanctuarisation des effectifs mais qui n'ont pas cessé d'évoluer vers le bas (!!!!!) au fil des ans....
- Pour l'instant, nous n'évoquons pas l'intégration sur les corps du Ministère de l'Intérieur à l'horizon 2017 (car ce n'est pas le sujet !!!)
- Transfert sur le BOP 333 au 1<sup>er</sup> janvier 2016 de l'ensemble des informaticiens de préfecture et de DDI

### **Notez bien ces chiffres : Ils risquent d'évoluer dans le temps (On sanctuarise) :**

1138 emplois transférés (1148 comptabilisés dans le bilan social 2014 des DDI...) :

- 684 MI
- 179 MEDDE
- 57 METLR
- 60 ministères sociaux
- Agriculture 152
- Finances 6

- Transitoirement les conditions de gestion des agents restent inchangées (Pour 2016) PNA – gestion par leurs Ministères respectifs et après ? pas de réponse !!!!
- La DISIC aura la main sur les effectifs pour arrêter l'hémorragie actuelle (Tiens notre administration reconnaîtrait-elle ses erreurs ?)
- Des réflexions sont en cours concernant la mise en place de corps interministériels... un corps de A ayant été créé dernièrement au sein du ministère de l'Intérieur avec objectif de l'ouvrir aux informaticiens exerçant en SIDSIC via un droit d'option. Opportunité ou OPA, l'avenir le dira... toujours est-il qu'il y a là matière à opposer les différentes catégories de personnel !

### **FO exige la mise en place d'un document de cadrage engageant l'administration !**

Suite à cette réunion où rien de concret ne nous a été présenté, FO exige la production et la mise en concertation immédiate d'un document de cadrage portant engagement dans la durée de l'administration envers les personnels des SIDSIC, sur l'ensemble des points soulevés ! et qui permettra à nos informaticiens d'y voir plus clair. **Attention !!!** il ne faudrait pas que nos informaticiens soient découragés en cette fin d'année où ils sont souvent sollicités sur des dossiers lourds (Comme le paiement de la PAC)...

### **FO exige la mise en place d'une réelle instance de concertation !!**

Nous vous demandons de clarifier les portées de ces changements en toute transparence et non pas en catimini, en concertation avec les OS dans une instance compétente sur ce dossier et qui réunira l'ensemble des ministères impactés par ce dossier.

Les dossiers de décroisement d'effectifs, nous en avons déjà traités et nous savons qu'ils ne sont pas simples à régler... et génèrent des dégâts collatéraux pour les agents et les services.

### **A la sortie de cette réunion, les non-réponses apportées par l'administration ne sont nullement suffisantes pour inciter les informaticiens à basculer sur le BOP 333 !**

Allons-nous vers des services SIDSIC sans informaticiens ? Nous avons alerté l'administration sur cette possibilité. En effet rien aujourd'hui dans la présentation qui nous a été faite ne peut inciter nos camarades à changer de BOP car à part le changement de ligne budgétaire... le dossier est vide de contenu, mais rempli de risques majeurs !

**FO sera vigilante à ce que les droits des agents soient préservés dans ce jeu de bonneteau inter-ministériel, qu'elle dénonce sur le principe, s'opposant par ailleurs à toute nouvelle velléité de mutualisation au sein des DDI.**